



Circulaire d'information n° 597

Procès-Verbal – Assemblée Générale élective

12 décembre 2020 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Délégués des clubs élus par les comités régionaux présents : AUVERGNE RHONE ALPES (Frédéric Barry, Jean-Yves Bertrand, Eric Girard, Evelyne Glaize, Grécia Gracia, Josette Luquet, Julien Mégret, Xavier Mouronville, Christophe Pezet, Guy-Hervé Savornin) **BOURGOGNE FRANCHE COMTE** (Gilles Collin, Gérard Gateau, Eric Kaczmarek, Christian Laforest, Catherine Pellen, Hervé Toggwiler, Thierry Venant) **BRETAGNE** (Gisèle David, Edouard Garandel, Michel Rogue, Marie-Pierre Rogue) **CENTRE VAL DE LOIRE** (Valérie Caillot, Daniel Despres, Alain Legrand, Jean-Michel Renouard, Claude Roland, Patrick Viel) **CORSE** (Marc-André Amadori) **GRAND EST** (Stève Belin, Julien Blatecky, Lionel Cellier, Florence Le Baron, Christophe Lopez, Serge Pichoff) **GUADELOUPE** (Philippe Faure) **HAUTS DE FRANCE** (Philippe Bouclet, Régis Fagart, Valérie Lenglet, Sophie Nevers) **ILE DE France** (Christian Delobelle, Laurent Deloison, Yvette Doussot, Maurice Langry, Marc Leclerc, Océane Marchand, Thierry Quehen, Odile Villette) **NORMANDIE** (Chantal Aumersier, Thomas Boisgontier, Christophe Carrano, Alexandra Fouace-Peoux, Sylvère Garnier, Gérard Guingouain, Maureen Lebouteiller, Gérard Legoupil) **NOUVELLE AQUITAINE** (Corentin Barataud, Patrick Bouton, Geneviève Freund, Anthony Hillairet, Martine Lafitte, Patrick Nourisson, Thierry Royer, Edith Stalter, Jean-Marie Tovo) **NOUVELLE CALEDONIE** (Elvis Macé) **OCCITANIE** (Lionel Allasio, Bernard Barascud, Vincent Denhez, Gisèle Gallet, Olivier Grillat, Guy Ledrappier, Philippe Michelutti, Jackie Racinais, Frédéric Ravidat, Michel Terpand) **PAYS DE LA LOIRE** (Bernard Brangier, Damien Letulle, Hervé Matras, Dominique Saliou, Virginie Ventroux,) **PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** (Michel Allègre, Audrey Kiener, Myriam Schoof, Stéphane Valette). **REUNION** (Odile Valour)

Délégués des clubs élus par les comités départementaux présents : AISNE (Didier Barras) **ALLIER** (Alain Cauchy), **ALPES MARITIMES** (Eric Buthiaux) **ARDECHE** (Rachet Terrasse) **CALVADOS** (Ludovic Bouet) **CHARENTE** (Robin Chevalier), **CHARENTE MARITIME** (Donatien Martineau) **CHER** (Jean-Paul Ambaze) **CORREZE** (Philippe David) **COTE D'OR** (Sylvie Coillot) **COTE D'ARMOR** (Armelle Scavennec) **CORSE 2B** (Robert Clin) **DROME** (Régis Dubois), **EURE** (Eric Bureau), **EURE ET LOIR** (Loic Paul), **GARD** (Luc Misset) **HAUTE GARONNE** (Guillaume Escande), **GIRONDE** (Bernard Lafitte) **ILLE ET VILAINE** (Bruno Demelin), **INDRE** (Bernard Philippe), **INDRE ET LOIRE** (Anthony Gerrand) **ISERE** (Vivier Perrin-Confort), **LOIR ET CHER** (Jérôme Chartrin) **HAUTE LOIRE** (Michel Perrin), **LOIRET** (Elise Norest) **LOT** (Lan Despeyroux), **MANCHE** (Gérard Levavasseur) **MARNE** (Nathalie Del-Rey), **MEURTHE ET MOSELLE** (Caroline Imbert), **MORBIHAN** (Julien Guichen), **NIEVRE** (Christine Vincent) **NORD** (Marc Martel) **OISE** (Christophe Carrier), **ORNE** (Jean-François Giraud) **PAS DE CALAIS** (Hervé Roux) **PUY DE DOME** (Thierry Roche) **PYRENEES ORIENTALES** (Jacques Perais), **BAS RHIN** (Jean-Marie LETT), **RHONE** (Emeline Fave), **SAONE ET LOIRE** (Vincent Marichy), **SAVOIE** (Thérèse Pellissier) **HAUTE SAVOIE** (Clément Estran), **PARIS** (Sandra Cogollos) **SEINE & MARNE** (Nicole Quehen), **YVELINES** (Florent Schneider) **LES DEUX SEVRES** (Nadine Sechet) **SOMME** (Odile Demarque) **VAR** (Marcel Albert), **VAUCLUSE** (Joëlle Fisseux), **VENDEE** (Alain Guilbert), **VIENNE** (Franck Goubeau), **VOSGES** (Philippe Mangin), **YONNE** (Cédric Bollore), **TERRITOIRE DE BELFORT** (Yves Caillot) **ESSONNE** (Alexandre Chrétien), **HAUTS DE SEINE** (Daniel Rechaussat), **VAL DE MARNE** (Philippe Béranger), **VAL D'OISE** (Jean Nourry).

Représentant : 145 délégués, 10215 voix - Nombre de voix maximum disponibles : 12121

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Responsables Arbitres de Région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral	Rapporteur : Benoît Ravier Date de remise : 16 décembre 2020 Date de diffusion : 6 janvier 2021
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son Assemblée Générale le samedi 12 décembre 2020 au siège de la Fédération à Noisy-le-Grand pour les intervenants et en visioconférence pour les délégués de clubs participants. Le nombre de voix représentées au moment des votes est de 10215 sur 12121 voix ; le quorum étant atteint (deux tiers des pouvoirs votatifs) l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11h45.



Circulaire d'information n° 597

Procès-Verbal – Assemblée Générale élective 12 décembre 2020 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Ordre du jour

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY 2
2. Election renouvellement du Comité Directeur de la FFTA 2
3. Validation du procès-verbal n°593 de l'assemblée générale du 10 octobre 2020 3

Les débats

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY

Le président ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue

- aux délégués représentant les clubs,
- aux présidents ou représentants des comités départementaux, régionaux et clubs.
- à la commission électorale,

et déclare l'**ouverture** de l'assemblée générale.

Il laisse ensuite la parole au président de la commission électorale à qui il adresse ses remerciements pour la surveillance des opérations de vote.

2. Election renouvellement du Comité Directeur de la FFTA

Avant de procéder aux votes, Jean-Claude Lavernhe et Benoit Ravier (directeur administratif) énoncent les différentes opérations de contrôle effectuées par la commission électorale et les services administratifs de la fédération.

Parmi les faits notoires :

- Dérogation aux statuts en accord avec les deux candidats pour prendre en compte les assemblées générales des comités départementaux qui se sont déroulées après l'assemblée générale de leur comité régional.
- Refus d'un procès-verbal qui élisait un même délégué pour l'assemblée générale de la FFTA du 10 octobre et du 12 décembre.
- Refus d'un procès-verbal qui reconduisait le même délégué sans avoir procédé à une nouvelle élection dudit délégué.
- Refus systématique de prise en compte des PV avec votes à main levée, et ce même dans les cas où un seul candidat s'est présenté.
- Annulation de deux élections de délégués suppléants dans des comités régionaux car déjà élus dans des assemblées générales de comités départementaux.
- En application des statuts (10.1 et 9.5.9) le CR Ile-de-France aurait dû élire 9 délégués titulaires ; Or seulement 8 ont été élus. Le CR Ile-de-France perd 122 voix.
- 7 procès-verbaux ont été rejetés.
- 6 comités départementaux n'ont pas procédé à l'élection de leur représentant.

Conformément à l'article 12.3 des statuts de la Fédération, les délégués des clubs procèdent au vote du renouvellement des membres du Comité Directeur. Il s'agit d'un scrutin de liste.

Deux listes présentant chacune 25 colistiers se sont portées candidates pour gouverner la FFTA sur l'olympiade 2021-2024. L'une est menée par le président sortant Jean-Michel Cléroy, qui brigue un deuxième mandat à la tête



Circulaire d'information n° 597

Procès-Verbal – Assemblée Générale élective 12 décembre 2020 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

de la fédération avec un projet intitulé « Bâtir ensemble le club de demain » et l'autre liste associée au projet « Avec tous les Archers » est portée par Thomas Naglieri.

Le comité directeur sera composé avec un docteur en médecine et au moins 40% de femmes conformément à la répartition des licenciés par sexe au 31/08/2020.

La liste qui obtient la majorité des suffrages exprimés se voit attribuer 13 places. Les douze sièges restants sont répartis pour chacune des listes proportionnellement aux pourcentages du nombre des voix obtenues, l'arrondi s'effectuant au plus fort reste.

Conformément à l'article 12.5 des statuts « Si, au terme du vote, la composition du comité directeur n'est pas conforme à la proportion exigible, le nombre de sièges manquant pour atteindre cette proportion est déduit du nombre de sièges obtenus par le sexe qui cumule le plus de sièges. Chaque liste représentée rend alors alternativement un ou plusieurs sièges du genre excédentaire (en commençant par la liste minoritaire et en partant du dernier élu de la liste) pour le(s) remplacer par le(la) candidat(e) suivant(e) correspondant au genre voulu, ce jusqu'à ce que la proportion désirée soit rétablie ».

Les votes électroniques ont été organisés par la société Néovote sous contrôle de la commission électorale composée de : Jean-Claude Lavernhe. (Président), Harmony Bouvier, Jean-Pierre Demangeon, Michèle Adnet & Francis Lanne.

La liste électorale définitive a été arrêtée le jeudi 10 décembre à 12h30 avec le prestataire.

Il n'y a pas de question sur le déroulement des opérations de vote. Les urnes sont ouvertes à partir de 12h00 et se clôtureront de manière automatique à 13h00.

Le président de la commission, Jean-Claude Lavernhe, a rendu compte du bon déroulement des votes et a communiqué les résultats suivants par la rédaction d'un procès-verbal rédigé avec les autres membres de la commission électorale. Les résultats sont diffusés dans l'après-midi aux délégués et sur le site internet.

La liste « Bâtir ensemble le club de demain » menée par M. Jean-Michel Cléroy a été élue avec 56.44%¹ des voix contre 43.56% pour la liste « Ensemble avec tous les archers » menée par M. Thomas Naglieri.

La composition du comité directeur est indiquée dans le procès-verbal de la commission électorale en annexe.

3. Validation du procès-verbal n°593 de l'assemblée générale du 10 octobre 2020

Le procès-verbal est validé avec 98.48%².

Clôture de l'assemblée à 13h00.

Fait à Noisy le Grand le 12 décembre 2020 en deux exemplaires originaux.

Le Président
Jean-Michel CLÉROY

Le Secrétaire Général
Dominique OHLMANN

¹ Les résultats complets des votes sont annexés dans le procès-verbal de la commission électorale.

² Le détail des votes est annexé à ce procès-verbal

Le samedi 12 décembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE 2020
PROCES VERBAL DE LA COMMISSION ELECTORALE

Composition de la commission électorale :

- Monsieur Jean-Claude LAVERHNE (Président),
- Madame Harmony BOUVIER
- Mme Michelle ADNET
- M. Fabrice LANNE
- M. Jean-Pierre DEMANGEON

Seul le Président de la commission est présent au siège de la FFTA. Les autres membres suivent l'ouverture des urnes en visioconférence avec un partage d'écran.

Sont également présent au moment de l'ouverture des urnes :

- Monsieur Jean-Michel CLEROY en tant que représentant de la liste « Bâtir ensemble le club de demain »
- Monsieur Julien MEGRET en tant que représentant de la liste « Bâtir ensemble le club de demain »
- Monsieur Thomas NAGLIERI en tant que représentant de la liste « Avec tous les archers »
- Madame Constance TERRIER en tant que représentant de la liste « Avec tous les archers »
- Monsieur Benoit RAVIET en tant que directeur administratif ;
- Madame Patricia RENAUD en tant qu'assistante de direction à la direction générale,
- Madame Angélique VASSEUR, secrétaire administrative

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé le 12/12/2020 entre 12h00 et 13h00.

Déroulement :

L'assemblée générale a débuté à 11h45 en visioconférence.

La visioconférence a pris fin à 12h05 et les votes en ligne ont démarré comme prévu à 12h00 comme l'avait défini la société Néovote.

Le vote s'est terminé à 13h00. Le scrutin est clos à 13h00.

L'ouverture des urnes :

Cinq membres de la commission ont participé au dépouillement des votes en présentiel ou en distanciel. La commission électorale a constaté qu'aucun problème technique n'est venu perturber le processus de vote. Il est procédé au dépouillement. Deux membres de la commission ont rentré leur code de déchiffrement qui a permis l'ouverture des urnes.

La commission et les membres présents dans la salle ont pris connaissance des résultats des deux résolutions ;

La commission a ensuite vérifié la liste des émargements transmises par le bureau de vote.

La commission électorale vous propose de prendre connaissance des résultats des votes sur les deux résolutions exprimées lors de cette assemblée générale ci-après :

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre d'électeurs inscrits	148	10372
Nombre d'émargements	145	10215
Nombre d'enveloppes de vote	145	10215
Taux de participation	97,97%	98,48%

		Nbr de suffrages		Nbr de voix	
Résolution 1 : Approbation du procès-verbal n°593 de l'assemblée générale du 10 octobre 2020	Oui	134	92,41%	9471	92,72%
	Non	1	0,69%	123	1,20%

		Nbr de suffrages		Nbr de voix	
Résolution 2 : Election du Comité Directeur	Liste « Bâtir ensemble le club de demain » menée par M. Jean-Michel CLEROY	89	61,38%	5765	56,44%
	Liste « Avec tous les archers » menée par M. Thomas NAGLIERI	56	38,62%	4450	43,56%
	Vote blanc	0	0,00%	0	0,00%

Les résultats

- La liste «Bâtir ensemble le club de demain » menée par M. Jean-Michel CLEROY obtient donc 13 sièges grâce à la majorité des suffrages et 7 sièges proportionnellement au nombre de suffrages exprimés conformément aux dispositions du règlement intérieur de la FFTA ;
- La liste «Avec tous les archers » menée par M. Thomas NAGLIERI obtient quant à elle 5 sièges grâce à la répartition proportionnelle des 12 sièges restant à distribuer pour constituer le comité directeur ;

Composition du comité directeur

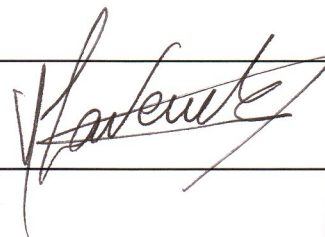
Monsieur Jean-Michel CLEROY	
Madame Catherine PELLEN	Monsieur Jean CHESSE
Monsieur Dominique OHLMANN	Monsieur Philippe FAURE
Monsieur Thierry DEFRANCE de TERSANT	Monsieur Christophe PEZET
Madame Edwige ROLAND	Monsieur Jacques PETITJEAN (Médecin)
Monsieur Julien MEGRET	Madame Monique SALAUN-LE BAUT
Madame Evelyne GLAIZE	Monsieur Hervé TOGGWILER
Monsieur Michel DAUMAS	Madame Geneviève FREUND
Monsieur Gérard GUINGOUAIN	Monsieur Thomas NAGLIERI
Monsieur Xavier MOURONVALLE	Madame Constance TERRIER
Madame Carole FERRIOU	Monsieur Maurice LANGRY
Monsieur Jean-Jacques BECQUET	Madame Bénédicte CARDIN
Madame Dominique SALIOU	Madame Virginie ARNOLD*

Compte tenu des résultats et des pourcentages obtenus par les deux listes Madame Virginie ARNOLD (Liste « Avec tous les archers » est élue au titre de la parité homme/femme et remplace M. Olivier GRILLAT (Liste « Avec tous les archers » conformément à l'article 12.5 des statuts de la fédération.

Monsieur Jean-Michel CLEROY en tant que premier candidat sur la liste « Bâtir ensemble le club de demain » va assurer la fonction de Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc conformément à l'article 17 des statuts.

Signature du Président de la commission électorale

Monsieur Jean-Claude LAVERNHE



* Elue au titre de la parité homme/femme